



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT des Pyrénées-Orientales

Commune de TRESSERRE

ARRETE DU MAIRE – 028-23-T

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER
RUE DU MARCHÉ
LE VENDREDI 16 JUIN 2023
POUR UN DEMENAGEMENT (12 RUE DU MARCHÉ)**

Le Maire de la commune de Tresserre,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R130 et suivants, R411-2 et suivants, R414-14, R 415-8 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002

Vu la demande de Madame BOUSQUET Lisa pour son propre compte en date du 7 juin 2023 ;

Considérant que pour permettre le déménagement dans des conditions de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation « rue du Marché » – TRESSERRE, 66300.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Pour une durée d'une journée soit le **vendredi 16 juin 2023 de 08h à 13h**, la circulation au droit de la **rue du Marché** sera réglementée comme suit :

- Interdiction de circuler de 8h à 13h ;
- Déviation prévue par la rue de la Tramontane et la rue de la Poste.

ARTICLE 2 - La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du pétitionnaire

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et au droit de la rue du Marché.

ARTICLE 4 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du Boulou et Monsieur le Maire de la commune de Tresserre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation réalisée :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Gendarmerie du Boulou.

Fait à Tresserre, le 12 juin 2023

Le Maire,

Michel THIRIET.

